

GUIDE DU TRI ET DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

DU PAYS DE L'ARBRESLE

EDITION 2022



Nouveauté
2022 :
la famille du tri
s'agrandit

À VOUS DE JOUER !

PROGRAMME LOCAL DE RÉDUCTION DES DÉCHETS



LE MEILLEUR DÉCHET EST CELUI QU'ON NE PRODUIT PAS

NOUVEAU PROGRAMME 2021/2026
VOTÉ LE 8 JUILLET 2021

Chaque habitant du territoire produit 515 kg de déchets par an. Comment les réduire ? Que faire de vos déchets pour qu'ils soient valorisés ? Avec ce guide, vous trouverez toutes les réponses à vos questions pour réduire à la source vos déchets et toujours mieux les recycler. En complément, le service Gestion des déchets de la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle reste à votre disposition pour vous orienter, vous conseiller et répondre à vos interrogations afin d'améliorer le service qui vous est rendu au quotidien.

ALORS À VOUS DE JOUER POUR RÉDUIRE ET TRIER LES DÉCHETS !

Le délégué à la gestion des déchets

Daniel Lombard



DANS MON COMPOSTEUR



Dans votre jardin vous pouvez transformer vos déchets verts et alimentaires en amendement organique grâce à un bac de compostage.



CE QUE JE PEUX METTRE

ÉPLUCHURES DE LÉGUMES

MARC DE CAFÉ / THÉ

FRUITS ET LÉGUMES ABÎMÉS

RESTES DE REPAS CRUS

COQUILLES D'ŒUFS



EN PETITES QUANTITÉS

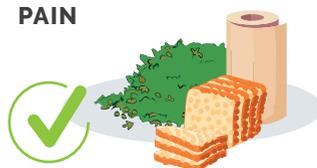
TONTE DE GAZON

TAILLE DE HAIE
(DIAMÈTRE < À 2 CM)

ESSUIE-TOUT / SERVIETTES
EN PAPIER

ÉCORCES D'AGRUMES

PAIN



ASTUCE

Pensez à retourner régulièrement vos déchets à l'intérieur du composteur pour faire circuler l'air. Équilibrez entre les déchets secs et humides.





LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous n'avez pas encore de composteur chez vous ?
La Communauté de Communes vous propose un composteur bois pour seulement 25 € ! Téléchargez dès maintenant votre formulaire de réservation disponible sur le site www.paysdelarbresle.fr
Il existe aussi des composteurs partagés. Pour connaître les emplacements, ou étudier la possibilité d'en installer un près de chez vous, renseignez-vous auprès de la communauté de communes.



CE QUE JE NE PEUX PAS METTRE

HUILE VÉGÉTALE

GROS BRANCHAGES

**MAUVAISES HERBES
 RÉSINEUX (thuyas, cyprès...)**



À DÉPOSER
 EN DÉCHÈTERIE

VIANDE, OS, POISSON

COQUILLAGES

FROMAGE, LAITAGE

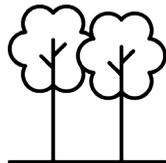
MATIÈRES GRASSES



À DÉPOSER
 DANS LE BAC
 À ORDURES
 MÉNAGÈRES



DANS MON JARDIN



CE QUE JE PEUX FAIRE



ADAPTER LES PLANTATIONS AUX BESOINS



LIMITER LES TONTES SUR LES ESPACES LES MOINS UTILISÉS ET LAISSER LES DÉCHETS SUR PLACE



PAILLER LE PIED DES ARBRES ET DES ARBUSTES PERMET DE LES PROTÉGER ET DE LES NOURRIR



SUPPRIMER LES PESTICIDES



ASTUCE

PRODUIRE MOINS DE DÉCHETS VERT DANS SON JARDIN

1 – gazon rustique : Laissez pousser la pelouse à 5 cm et utilisez une tondeuse-recycleuse (mulching) qui va couper très finement l'herbe

2 – les petits arbres : des espèces adaptées, qui sont petit comme le chêne vert ou compact, comme l'abélia.

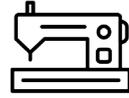
3 - les arbustes et les haies : choisissez-les à croissance lente (azalées, houx, fusain du japon...).

Évitez la haie de thuya, cyprès ou laurier qui vont générer des tailles importantes et des déchets difficilement compostables.



CE QUE JE NE DOIS PAS FAIRE

Le brûlage des déchets verts à l'air libre **est interdit**. C'est une source de **nuisance pour le voisinage et une production de polluants** et particules fines dangereuses pour la santé.



PROLONGER LA DURÉE DE VIE DES OBJETS

Avant de jeter un objet : est-il réparable ? Est-il réutilisable ? Est-il utile à quelqu'un d'autre ? Je peux le réutiliser pour le rangement, le vendre lors d'une brocante ou bien le donner à des associations caritatives.

SUR LE TERRITOIRE, IL EXISTE UN REPAIR CAFÉ

Tous les samedis matin de 9h30 à 12h, vous pouvez venir réparer vos objets à la MJC de Fleurieux et Éveux.

Un atelier couture est organisé tous les troisièmes samedis du mois.

Contact : 06 23 67 18 58

repaircafe@mjceveuxfleurieux.fr

Adresse : MJC FLEURIEUX et EVEUX 133 route de Bel Air
(Espace Baraduc) à Fleurieux sur l'Arbresle

... ET UNE RESSOURCERIE :

Vous pouvez donner vos objets en bon état auprès de l'association REPA'AR ! Elle permet de leur donner une seconde vie dans la boutique solidaire de l'Arbresle. Grâce à votre don, vous pouvez favoriser la création d'emplois locaux ! Vous y trouverez également des nombreux objets d'occasion à acheter.

Ouverture : Tous les mercredis après-midi de 14H00 à 18H00 et les samedis de 10H00 à 12H30 et de 14H00 à 18H00

Contact : 04 78 20 44 04

contact@repaar.org

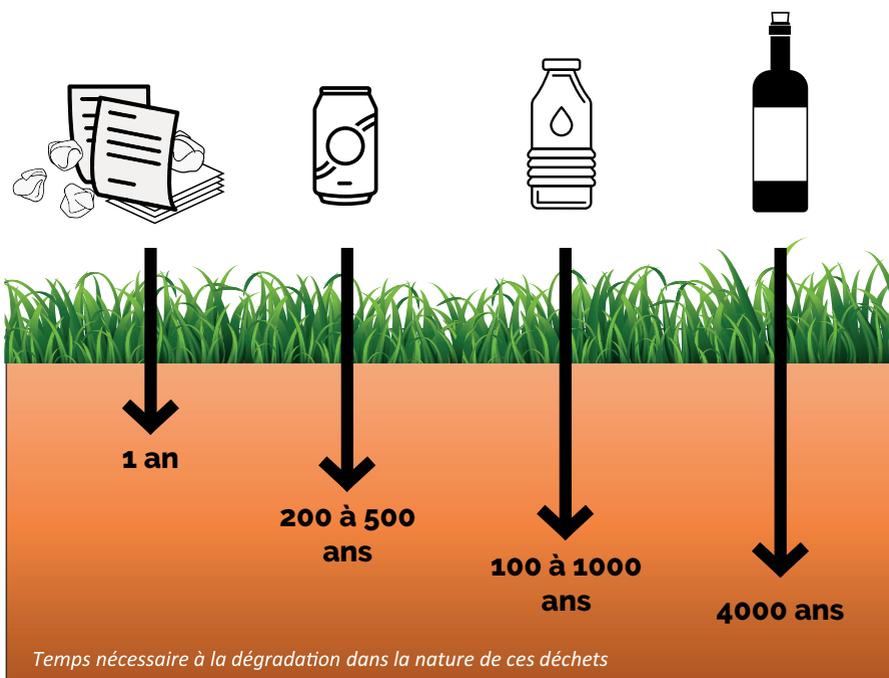
Nouvelle Adresse : 120 rue Pierre Passemard
- L'Arbresle



RÉUTILISATION
RÉEMPLOI

**SUIVEZ-LES SUR LEUR PAGE
FACEBOOK !**

POURQUOI TRIER ?



POURQUOI RECYCLER ?

PRÉSERVER LES RESSOURCES NATURELLES : BOIS, FER, PÉTROLE, EAU...

Le recyclage des emballages (plastique, métal, verre) et du papier permet de fabriquer de nouveaux produits en puisant moins dans nos ressources naturelles. La fabrication d'objets en matière recyclée nécessite moins d'énergie et moins d'eau que leur fabrication à partir de matières premières.

PROTÉGER NOTRE ENVIRONNEMENT

En limitant les recours à l'incinération et à l'enfouissement. Selon les collectivités, les déchets triés peuvent être différents en fonction des filières utilisées.

MAÎTRISER LES COÛTS DU SERVICE

Un emballage recyclable coûte moins cher lorsqu'il est trié que lorsqu'il est jeté dans les ordures ménagères. Le coût annuel du service est de 3 000 000 €.

Combien coûte une tonne de déchets produits ?

134 €

pour une tonne
de tri

(Montant lorsque le tri est effectué)



236 €

pour les ordures
ménagères

(Montant lorsque le tri n'est pas effectué)

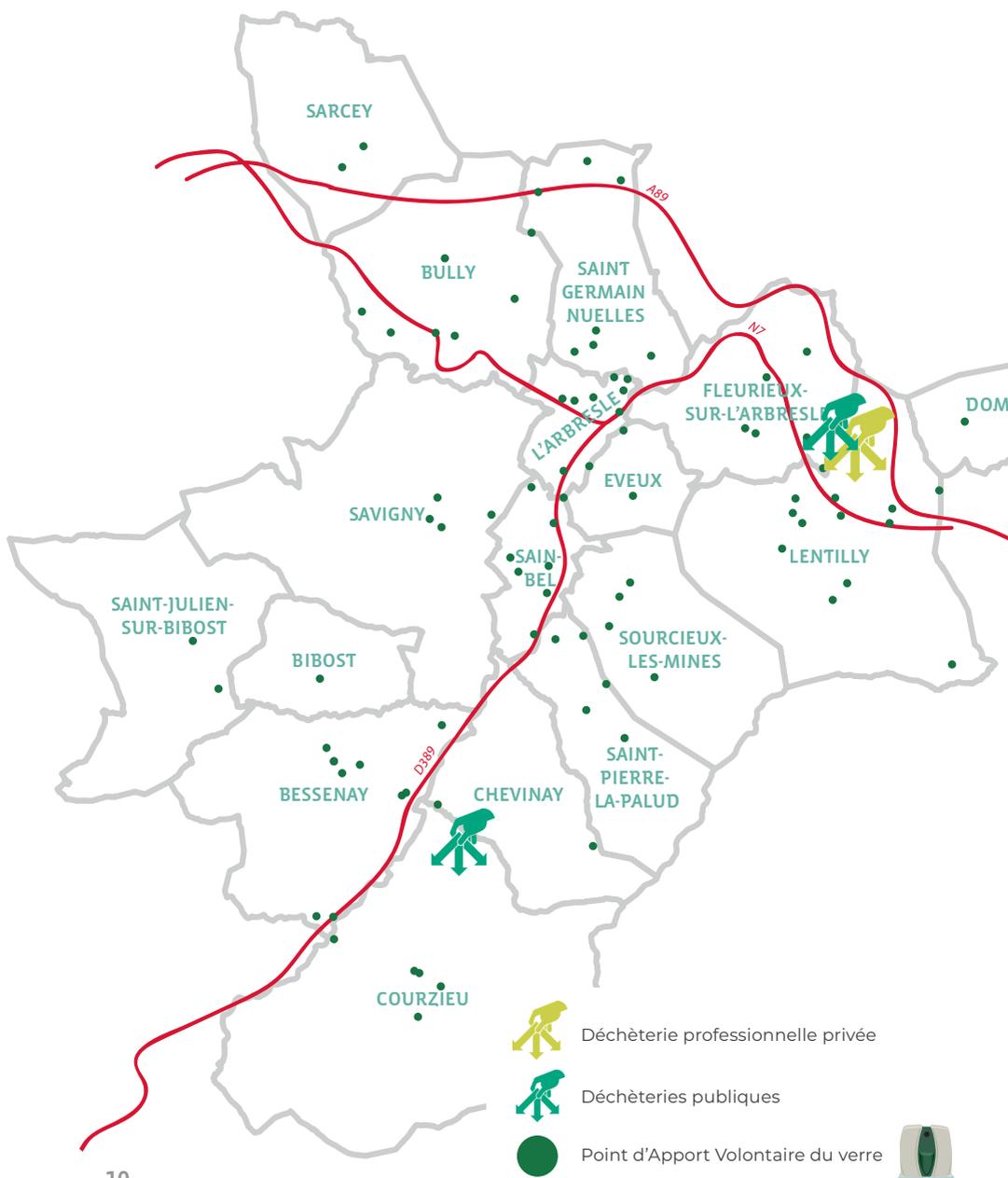
**Près de 2x plus cher
DE JETER DANS LES
ORDURES MÉNAGÈRES**

CRÉER DES EMPLOIS

Le recyclage nécessite une plus grande préparation. Par exemple, les emballages ménagers, après avoir été collectés, sont acheminés au centre de tri où ils seront séparés par matériau (acier, aluminium, cartons...). Chaque matériau est ensuite mis en balle, puis expédié vers une usine de recyclage pour devenir de nouvelles matières premières.

**POUR CELA, C'EST À CHACUN D'ENTRE NOUS
DE PARTICIPER ACTIVEMENT À LA PRÉSERVATION DE
NOTRE ENVIRONNEMENT EN TRIANT LE MIEUX POSSIBLE !**

LA COLLECTE DES DÉCHETS SUR LE TERRITOIRE





Pour la collecte sélective et les ordures ménagères, selon votre commune la collecte est en bac poubelle ou en conteneur enterré.



Pour le verre, la collecte est en point d'apport volontaire (enterré ou non).



**VOUS AVEZ UN DOUTE SUR LE TRI D'UN DÉCHET
OU VOTRE JOUR DE COLLECTE :**
CONSULTEZ LE SITE WEB
www.paysdelarbresle.fr

Depuis 1999, la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle gère la collecte et le traitement des déchets ménagers sur l'ensemble des 17 communes de son territoire qui compte 38 438 habitants.

Nouveauté
2022 :
la famille du tri
s'agrandit

DANS MON BAC JAUNE



CE QUE JE PEUX METTRE

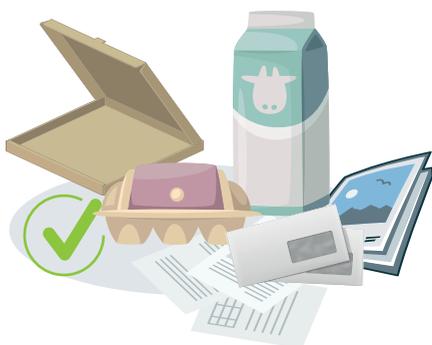
BOUTEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE

Avec leurs bouchons plastiques :
Boissons, huiles végétales, hygiène,
javel, lessive, cubitainers à vin...



BRIQUES, CARTONNETTES ET PAPIERS

Boîtes à œufs en
carton, cartons de pizza,
boîtes de gâteaux, journaux, ma-
gazines, publicités, cahiers (avec
ou sans spirale)...



EMBALLAGES EN MÉTAL

Conserves, aérosols ménagers,
canettes, barquettes aluminium
ménager, petits emballages
métalliques, capsules de café,
bouchons...



EMBALLAGES PLASTIQUES

Pots de yaourt, barquettes en
plastique et en polystyrène,
sachets et films d'emballages,
gourdes, tubes...





CE QUE JE NE PEUX PAS METTRE

Cartons marrons, textiles, emballages en bois (boîtes de camembert, caquettes,...), polystyrène, restes alimentaires, mobiliers plastiques, poteries et verre.



QUELQUES RÈGLES

- INUTILE DE LES LAVER
- EN VRAC SANS SAC
- SÉPARER ET DISSOCIER LES EMBALLAGES LES UNS DES AUTRES
- NE PAS DÉCHIRER LE PAPIER
- VIDEZ LES EMBALLAGES

CE QU'ILS DEVIENNENT...

Les déchets sont triés par matériaux au centre de tri PAPREC (69).



1 tonne de
boîte à gâteaux



16 500
boîtes à œufs



670
canettes



1
vélo



10
boîtes de conserve



1
boule de pétanque



11
bouteilles de lait
(en PEHD)



1
arrosoir



27
bouteilles en plastiques



1
pull polaire

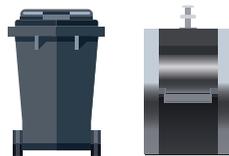


50 kg de
papiers



240
cahiers

DANS MON BAC À ORDURES MÉNAGÈRES



**CE BAC EST RÉSERVÉ UNIQUEMENT AUX DÉCHETS
QUI NE PEUVENT PAS ÊTRE RECYCLÉS.**



CE QUE JE PEUX METTRE

RESTES ALIMENTAIRES

ARTICLES D'HYGIÈNE, MOUCHOIRS

MASQUES

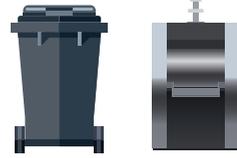
**OBJETS EN PLASTIQUE (STYLO,
CINTRE, PASSOIR, PETIT JOUET...)**

POUSSIÈRES



QUELQUES RÈGLES

- Je jette mes déchets dans un sac fermé. Je le place dans ma poubelle à couvercle noir. Aucun sac déposé à l'extérieur de la poubelle ne sera collecté.
- Je sors mon bac la veille au soir du jour de collecte. Les horaires de passage ne sont pas fixes.
- Je place le bac avec les poignées dirigées vers la chaussée.
- Je rentre le bac, une fois vidé, le plus tôt possible pour éviter tout accident lié à sa présence sur la voie publique. **Il est interdit de le laisser en permanence sur la voie publique.**
- J'inscris mon nom et adresse sur l'emplacement dédié sur le bac pour éviter tout échange avec les voisins.
- J'appelle la Communauté de Communes pour tout problème de maintenance (clip, couvercle, roues...).
- Je lave mon bac poubelle régulièrement.



CE QUE JE NE PEUX PAS METTRE

DÉCHETS RECYCLABLES

PILES ET BATTERIES

DÉCHETS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES

DÉCHETS TOXIQUES ET DANGEREUX

VÉGÉTAUX ET ENCOMBRANTS

DÉCHETS DE SOINS COUPANTS OU PIQUANTS

VÊTEMENTS, CHAUSSURES

CENDRES, POUSSIÈRES EN VRAC



LE SAVIEZ-VOUS ?

Chaque habitant de la Communauté de Communes produit en moyenne **175 kg d'ordures ménagères non recyclables par an**. C'est le service le plus coûteux avec une dépense de 1 700 000 € par an.

CONTENEURS ENTERRÉS

Si j'habite sur une zone desservie par les conteneurs enterrés, je n'utilise plus de bac poubelle individuel.

MODE D'EMPLOI

- J'utilise **toujours des sacs fermés**, de moins de 50 L, pour les ordures ménagères
- Je trie en vrac les emballages recyclables : se référer aux autocollants de consignes présents sur les bornes
- Je ne dépose rien à côté des conteneurs (sous peine d'amende)
- Pour les déchets non acceptés, j'utilise les filières adaptées disponibles sur le territoire : déchèterie, colonnes à verre, colonnes textile, ressourcerie, repair café
- Je télécharge le guide d'utilisation des conteneurs enterrés sur le site : www.paysdelarbresle.fr



*Je signale tout dysfonctionnement à la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle

LES DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS À RISQUE INFECTIEUX

Si vous vous soignez à domicile en l'absence d'un professionnel de santé (médecin, infirmière...), vous êtes responsables de l'élimination de déchets piquants, coupants ou tranchants.

DES CONTENANTS NORMALISÉS POUR STOCKER LES DASRI

COMMENT PROCÉDER :

- 1- Récupérer des contenants sécurisés et gratuits en pharmacie
- 2- Y déposer les déchets suivants : aiguilles, lancettes, seringues, cathéter.
- 3- Rappporter les boîtes pleines en pharmacie

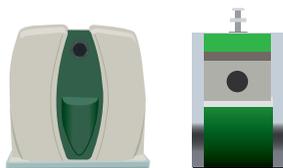
(plus d'informations sur : www.dastri.fr).



LE SAVIEZ-VOUS ?

Ces déchets peuvent présenter un danger pour vous, vos proches ou les employés chargés de la collecte et du traitement des déchets. Il est nécessaire de les stocker dans de bonnes conditions et de les éliminer via une filière spécifique.

DANS MON CONTENEUR À VERRE



CE QUE JE PEUX METTRE : LES EMBALLAGES MÉNAGERS EN VERRE

BOUTEILLES ET FLACONS EN VERRE

Boissons, huiles, produits cosmétiques, parfums...



POTS ET BOCAUX EN VERRE

Yaourts, pots pour bébé, confitures...



CE QUE JE NE PEUX PAS METTRE

CAPSULES ET BOUCHONS

VERRE DE TABLE, FAÏENCE, VAISSELLE, PORCELAINE



À JETER
DANS LE BAC
D'ORDURES
MÉNAGÈRES



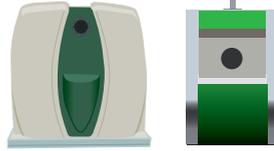
VITRES OU MIROIRS BRISÉS

AMPOULES ET TUBES
FLUORESCENTS



À DÉPOSER
EN DÉCHÈTERIE





QUELQUES CONSEILS

- **SANS BOUCHON NI COUVERCLE.**
- Afin de ne pas déranger le voisinage, utilisez les Points d'Apport Volontaire de 7h00 à 22h00.



CE QU'ILS DEVIENNENT...



Le verre est recyclable à l'infini !

Une bouteille triée redevient une bouteille. Chaque bouteille en verre triée participe au financement de la recherche contre le cancer. Chaque année, le SYTRAIVAL apporte une subvention à la ligue contre le cancer en fonction du poids collecté



DANS LA BORNE TEXTILE



CE QUE JE PEUX METTRE

**VÊTEMENTS PROPRES ET
LINGES DE MAISON
(DRAPS, RIDEAUX...)
MÊME DÉCHIRÉS**



**CHAUSSURES LIÉES PAR
PAIRE ET MAROQUINERIE**



**À METTRE DANS UN SAC FERMÉ
PUIS DANS UNE BORNE TEXTILE**

39 bornes sont à votre disposition sur le territoire. Les français génèrent annuellement, en moyenne, 17 kg de textile par habitant. Pour l'instant, **seulement 4 kg sont apportés dans les bornes de recyclage.**



LE SAVIEZ-VOUS ?

Avec votre geste, vous offrez une deuxième vie à vos textiles même usés ou déchirés. Des bornes pour la collecte de vêtements usagés et la Ressourcerie du Pays de l'Arbresle sont à votre disposition. Retrouvez les adresses des bornes sur le site : www.lafibredutri.fr





CE QUE JE NE PEUX PAS METTRE

TOILES CIRÉES
MOQUETTES



TEXTILES SOUILLÉS PAR DE LA
PEINTURE, GRAISSES, HUILES
MOTEUR

VÊTEMENTS HUMIDES



CE QU'ILS DEVIENNENT...

- RÉEMPLOI DES VÊTEMENTS
- CHIFFONS D'ESSUYAGE INDUSTRIEL
- FIBRES TEXTILES (REMBOURRAGE)
- LAINE D'ISOLANT THERMIQUE



À LA DÉCHÈTERIE PUBLIQUE



DÉCHÈTERIE

LES CONDITIONS D'ACCÈS EN DÉCHÈTERIE PUBLIQUE

- Uniquement pour les ménages résidant sur le Pays de L'Arbresle
- Carte d'accès obligatoire (à demander auprès de la Communauté de Communes)
- Nombre de passages réglementé à 24/an (+ 6 passages de véhicules de 4 à 12 m³)
- Interdit aux véhicules de plus de 12 m³, 3,5t, camion plateau et aux tracteurs
- Interdit aux professionnels et à tout déchet issu d'activité professionnelle

**Pour toute information sur la gestion des déchets
d'activités professionnelles, rendez-vous
sur le site de la Communauté de Communes.**

DÉCHÈTERIE DE COURZIEU

Lieu-dit La Brevenne / Desservie par la RD 24 du col de la Luère
GPS : 45.836408 ; 4.663077

	Période du 1 ^{er} octobre au 31 mars	Période du 1 ^{er} avril au 30 septembre
LUNDI	14h-17h	14h-18h
MARDI	9h-12h / 14h-17h	9h-12h / 14h-18h
MERCREDI	14h-17h	14h-18h
JEUDI	Fermée	
 VENDREDI	9h-12h / 14h-17h	9h-12h / 14h-18h
SAMEDI	9h-17h (non stop)	9h-18h (non stop)

DÉCHÈTERIE DE FLEURIEUX-SUR-L'ARBRESLE

Lieu-dit « Sous la roche » - Desservie à partir de la Route Nationale 7
GPS : 45.773080, 4.572572

	Période du 1 ^{er} octobre au 31 mars	Période du 1 ^{er} avril au 30 septembre
LUNDI	9h-12h / 14h-17h	9h-12h / 14h-18h
MARDI	Fermée	
MERCREDI	9h-12h / 14h-17h	9h-12h / 14h-18h
JEUDI	9h-12h / 14h-17h	9h-12h / 14h-18h
 VENDREDI	9h-12h / 14h-17h	9h-12h / 14h-18h
SAMEDI	9h-17h (non stop)	9h-18h (non stop)

LE SAVIEZ-VOUS ?

- Les déchets sont dirigés vers **des filières de valorisation ou vers des lieux de traitement appropriés** : recyclage, compostage, incinération, enfouissement... Le taux de valorisation est de 87%.

- Le samedi est la journée la plus chargée sauf le créneau entre 12h et 14h. Privilégiez dans la mesure du possible la dépose en semaine (fin de matinée, fin d'après-midi) où la fréquentation est la moins importante.

DÉCHETS ACCEPTÉS ET REFUSÉS



CE QUE JE PEUX APPORTER



GRAVATS
terre, cailloux, sable,
ardoise, carrelage, vaisselle,
tuiles, pots en terre...



**DÉCHETS
VERTS**
pelouse, branchages,
feuilles...



FERRAILLE
tous les objets
métalliques, vélos,
radiateurs en fonte, tuyaux
de cuivre...



ENCOMBRANTS
films de palette, bâches,
moquette...



**DÉCHETS
ÉLECTRIQUES ET
ÉLECTRONIQUES**
gros et petit
électroménager,
informatique, audio, vidéo,
téléphonie...



BOIS
poutres, planches,
palettes...



**HUILES DE
VIDANGE**
huile de vidange
minérale ou
synthétique
de véhicules légers



**DÉCHETS
DANGEREUX**
apport limité, voir selon règlement :
peintures, vernis, colles, solvants,
cartouches d'imprimantes, bidons
souillés, acides, produits de traitement
jardin, diluants...



MEUBLES
meublier, matelas,
étagères, chaises...



**PILES ET
ACCUMULATEURS**
piles, accumulateurs, et batteries
(acides ou gel)



**HUILES
VÉGÉTALES**



**GROS CARTONS
PLIÉS**



POLYSTYRÈNE



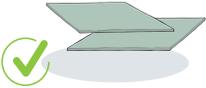
EXTINCTEURS
Poids inférieur ou égal
à 2kg



**LAINA DE
VERRE**



HUISSERIES



PLÂTRE



**CAPSULES NESPRESSO,
BOUCHONS PLASTIQUES,
LIÈGES**



RADIOGRAPHIES



**LAMPES ET
NÉONS**



TOUS LES PAPIERS

journaux, magazines,
publicités, enveloppes (fenêtre
ou non), papiers, catalogues,
annuaires, lettres, livres, cahiers
(avec ou sans spirale)...



**PNEUS DE
VÉHICULES LÉGERS**

Maximum 4 unités par apport
sans jante



TEXTILE



**PLASTIQUES
DURS**



**DÉCHETS
CHIMIQUES**

**Maximum 15kg
par apport**



**RÉUTILISATION
RÉEMPLOI**

**Sur Fleurieux
uniquement**



CE QUI EST REFUSÉ

**LES ORDURES MÉNAGÈRES
LES HYDROCARBURES**

(Essence, gasoil)

LE MERCURE

LES BOUTEILLES DE GAZ

OBJETS PYROTECHNIQUES

Fusée de détresse, feux d'artifice...

TRAVERSES DE CHEMIN DE FER

SOUCHES DE GROS DIAMÈTRE

EXTINCTEURS DE PLUS DE 2KG

CADAVRES ET EXCREMENTS

BOUTEILLE D'HÉLIUM



**DEMANDER LA REPRISE
À VOTRE VENDEUR
OU FAIRE APPEL À
DES ENTREPRISES
SPÉCIALISÉES**

COLLECTE EXCEPTIONNELLE



AMIANTE

Sur inscription, collecte de déchets
d'amiante liée organisée sur la
déchèterie publique sous réserve de
modification de la réglementation.

! NOUVEAUTÉ !

Chaque déchèterie est équipée d'un bac pour les emballages recyclables. Vous avez loupé une collecte ? Disposez d'une quantité plus importante ? Vous pouvez déposer vos déchets de la poubelle à couvercle jaune (emballages recyclables/papiers) en déchèteries.

MIEUX COMPRENDRE LES LOGOS

De nombreux logos existent concernant le recyclage et les « éco-labels ». Ils sont là pour vous aider à faire les bons choix concernant vos achats de tous les jours : répercussions sur l'environnement, emballage recyclable...

**POUR VOUS AIDER À Y VOIR PLUS CLAIR,
VOICI LA DÉFINITION DES LOGOS LES PLUS FRÉQUENTS :**



Ce logo indique que l'emballage doit être trié soit dans le bac jaune, soit dans la colonne à verre, soit dans une filière en place à la déchèterie.



Présent sur de nombreux emballages, il précise les consignes à respecter selon la nature du déchet : ordure ménagère et/ou recyclage.



Ce logo est présent sur tous les Équipements Électriques et Électroniques. Il signifie que les appareils ne doivent pas être déposés dans les poubelles avec les autres ordures ménagères (dépôt en magasin ou à la déchèterie).



Faux-ami, ce logo signifie seulement que le fabricant paie une taxe qui contribue à la filière du traitement des emballages. Les emballages peuvent aller soit dans le bac jaune, soit dans le bac d'ordures ménagères.

QUESTIONS RÉPONSES

« JE DÉMÉNAGE, QUE FAIRE ? »

Les bacs reviendront aux prochains résidents de votre habitation. Je les lave et les laisse sur place. Les bacs roulants sont la propriété de la Communauté de Communes. Je passe à la Communauté de Communes pour rendre ma carte de déchèteries ou modifier mon adresse si elle est toujours sur le Pays de L'Arbresle.

« J'AI UN AUTOCOLLANT : PROBLÈME TECHNIQUE SUR VOTRE BAC POUBELLE »

J'appelle la CCPA en précisant le problème spécifié : couvercle cassé, cuve fendue, clip manquant, bac non conforme...pour qu'une solution adaptée vous soit apportée.

« MON BAC ME PARAÎT TROP PETIT »

Si le bac est trop petit, bien vérifier que je mets dans le bac jaune tous les emballages recyclables et que j'utilise la déchèterie. Pour les épiluchures, j'utilise un composteur.

« MON BAC A DISPARU »

je préviens la CCPA pour un remplacement au plus tôt.

« J'AI RETROUVÉ DES DÉCHETS À CÔTÉ DE MON BAC »

Un autocollant vous renseigne sur la raison du refus. Je dirige le déchets selon la consigne indiquée sur l'autocollant. La CCPA mène des campagnes de contrôle des consignes de tri, afin de maîtriser les coûts de traitement des déchets collectés.

« MON BAC A ÉTÉ REFUSÉ À LA COLLECTE »

Il contient des déchets non conforme en grande quantité. Je dirige le déchets selon la consigne indiquée sur l'autocollant. Je représente le bac ainsi trié à la prochaine collecte.

UN DOUTE ? DES QUESTIONS ?

